



DELIBERATION N°4 BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Numéro enregistrement Préfecture : 20231215-4

REFORME ET CESSION DE BIENS

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis vendredi 15 décembre 2023 à 16h30, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Christian PONS

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur Denis CHOPIN

Etait excusée :

Madame Véronique CHASSAIN

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° DC-20210713-1 du 13 juillet 2021 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Considérant que le SDIS du Lot souhaite vendre et réformer des biens.

■ Biens cédés

Un châssis de véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) est cédé au tiers TIB pour 2 500 € TTC.

Exercice	Article d'imputation	Numéro d'inventaire	Durée amortissement	Valeur d'origine + travaux	Désignation du bien	Immatriculation	VNC au 31.12.2023	Prix de vente
2005	21561	4087-1	15	32 131,42	CHASSIS VSAV	8615- KF-46	-	2 500 €

Plusieurs biens sont également proposés à la vente sur une plateforme en ligne ou à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et à son Commissariat aux ventes habilités, suivant l'article R 149 du code des Domaines de l'Etat.

Exercice	Article d'imputation	Numéro d'inventaire	Durée amortissement (en années)	Valeur d'origine + travaux	Désignation du bien	VNC au 31.12.2023
2002	21561	3319	20	23 636,54	Berce RTN	-
1984	21561	1166	10	15 516,34	Berce plateau technique	-
2006	21578	4219	1	1 981,10	Matériel de sport - musculation	-
2008	21578	4553	10	1 149,00	Matériel de musculation	-
2005	2188	4158	10	1 399,00	Vélo de salle	-
2003	21848	3549-1	25	16 280,89	Mobilier divers CODIS	3 256,66

■ Biens réformés

Le SDIS du Lot propose également de réformer du mobilier de douche et des biens mis à la vente lors de précédentes ventes aux enchères n'ayant pas trouvé d'acquéreurs.

Exercice	Article d'imputation	Numéro d'inventaire	Durée amortissement (en années)	Valeur d'origine + travaux	Désignation du bien	VNC au 31.12.2023
2004	21848	3617	10	1 904,03	Mobilier douche CODIS	-

Exercice	Article d'imputation	Numéro d'inventaire	Durée d'amortissement (en années)	Valeur origine	Désignation du bien	Immat / Infos	VNC au 31.12.2023	Observations
2011	21568	5173	5	2 586,60 €	27 paires de rangers		0	Délib 2 du 04/07/2023
2004	21568	3837	15	2 615,37 €	115 projecteurs à main		0	Délib 5 du 14/10/2022
2008	2188	4535	5	2 990,00 €	1 chauffage		0	Délib 5 du 14/10/2022
2001	21568	3034	15	22 853,80 €	12 Tuyaux ø22 SEMI RIGIDE 20m 33 Tuyaux ø22 soupe raccord GFR 20m 64 Tuyaux ø45mm / 20m 12 Tuyaux ø45mm / 10m 13 Tuyaux ø70mm / 40m 42 Tuyaux ø70mm / 10m 9 Tuyaux ø70mm / 10 m 5 Tuyaux ø110mm / 20m 4 Tuyaux ø110mm / 20m		0	Délib 5 du 14/10/2022
2005	21828	4151	5	14 951,87 €	VL	8441-KE-46	0	Délib 9 du 05/04/2023

Après en avoir délibéré, le Bureau autorise :

- à sortir de l'actif les biens susmentionnés et à passer les écritures correspondantes ;
- à vendre les biens susmentionnés et à encaisser les recettes correspondantes ;
- à réformer les biens susmentionnés.

Détail du vote :

Présents : 04

Votants : 04

Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 15 Décembre 2023

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.